



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réservé à l'usage des médias  
Ceci n'est pas un document officiel

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE<sup>1</sup>

#### **Braulio Ferreira de Souza Dias prend la barre du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique**

*Montréal, 15 février 2012* –Braulio Ferreira de Souza Dias entame aujourd'hui même son mandat en tant que Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans les bureaux du Secrétariat à Montréal, Canada.

M. Dias, de nationalité brésilienne, a acquis plusieurs années d'expérience dans l'élaboration de politiques et la coordination de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de biodiversité aux niveaux national et international. Il a été profondément impliqué dans les négociations et dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique depuis ses origines et a participé, en tant que membre de la délégation brésilienne, au Comité intergouvernemental de négociation de la Convention sur la diversité biologique.

Dans ses fonctions antérieures en tant que Secrétaire national pour la biodiversité et les forêts au Ministère brésilien de l'environnement, M. Dias a été directement responsable de la supervision de plusieurs programmes de travail conjoints impliquant quatre institutions rattachées au Ministère.

M. Dias a également été membre du Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial, vice-président de l'Union internationale des sciences biologiques et coordonnateur du Comité directeur du Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité.

Mr. Dias détient un baccalauréat ès sciences en sciences biologiques de l'Université de Brasilia et est formé en tant que scientifique, puisque titulaire d'un doctorat en zoologie de l'Université d'Édimbourg, obtenu en 1981. Né en 1953, Mr Dias est marié et a un enfant.

M. Dias succède à Ahmed Djoghlaïf, qui œuvrait en tant que Secrétaire exécutif depuis janvier 2006.

En prenant son poste, M. Dias a déclaré: « Il me fait grand plaisir de succéder à ceux qui ont dirigé avec succès le Secrétariat de la Convention depuis le début - Angela Cropper, Calestous Juma, Hamdallah Zedan et Ahmed Djoghlaïf. Si vous me demandez quelles sont mes trois priorités pour la Convention, ma réponse est la suivante : mise en œuvre, mise en œuvre et mise en œuvre. »

M. Dias commence son mandat à la suite du vif succès de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. Lors de cette réunion historique, les gouvernements ont approuvé un nouveau Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 avec ses vingt objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les gouvernements se sont également mis d'accord sur le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique ainsi que sur le Protocole de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la biosécurité.

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Pour des demandes d'entrevues, veuillez contacter David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou au [david.ainsworth@cbd.int](mailto:david.ainsworth@cbd.int)

### *Notes aux éditeurs*

#### **La Convention sur la diversité biologique (CDB)**

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante-deux pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal, au Canada. Pour davantage d'informations, visitez : [www.cbd.int](http://www.cbd.int).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à [david.ainsworth@cbd.int](mailto:david.ainsworth@cbd.int); ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à [johan.hedlund@cbd.int](mailto:johan.hedlund@cbd.int).

-----